Pièce 4b

CANTON DU VALAIS

COMMUNE D'ARDON

ESPACE RESERVE AUX EAUX SUPERFICIELLES

Cours d'eaux d'Ardon

Mise à l'enquête publique

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 21 JUIN 2021
Droit de sceau: Fr. 676.–
L'atteste:
Le chancelier d'Etat:

SITUATION (Lizerne)
Echelle 1/2'500

AUTEUR DU PROJET	MAÎTRE DE L'OUVRAGE	DATE	PROJ.	DESS.	CONTR.
Nivalp SA Etudes Fonc. Environnement 1971 GRIMISUAT nivalp@nivalp.ch 027 / 398 39 53	25 OCT. 2019 COMMUNE D'ARDON CANTON DU VALAIS	1 Avril 2019	N.G.	B.S.	P.M.
		2 Juin 2019	N.G.	B.S.	P.M.
		3			
		4			
		Projet n° : 101.2266.40	Formats		Surface
		W:\Communes\Ardon\ Hydrologie\2266 ERE\ 2266 MEP\2266 SIG\2266 Plan	x = 0.840 y = 0.594		0.48 m²

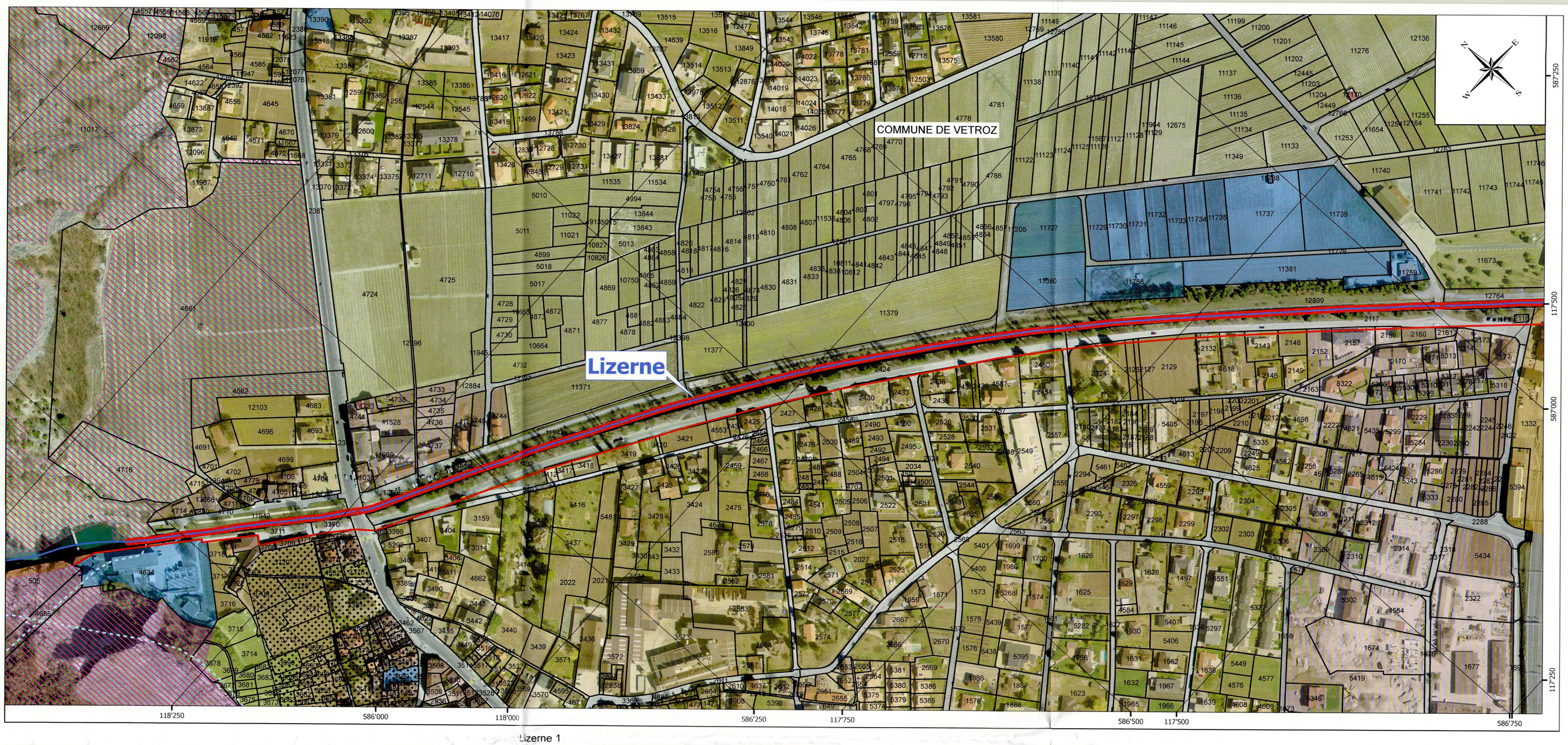

Lizerne 1

Légende :

- Limites communales

ERE à titre indicatif
- Tracé à ciel ouvert
- Tracé enterré

Eaux nécessitant une étude ERE
- Tracé à ciel ouvert
- Tracé enterré
- Plans d'eau

Eaux ne nécessitant pas d'étude ERE
- Tracé à ciel ouvert
- Tracé enterré
- Plans d'eau

ERE
- ERE à titre indicatif
- ERE d'eaux à ciel ouvert
- ERE d'eaux enterré
- Emplacement du profil représentatif de la section
- Séparation entre les tronçons
- Cours d'eau analysé dans le cadre de l'ERE

PAZ

Zones d'affectation 1
- Zone centre: vieux village - vieille ville
- Zone à bâtir
- Zone mixte avec habitat
- Zone de constructions et d'installations d'intérêt public
- Zone agricole 1
- Zone agricole protégée
- Zone viticole protégée
- Zone d'affectation différée
- Zone extraction et dépôt de matériaux
- Zone inculte

Zones d'affectation 2
- Zone de protection du paysage superposée
- Autre zone de protection superposée